

Procès-Verbal du Conseil Municipal

30 Avril 2026 / 20h30

Courson-Monteloup

Participants

Daniel CHAINTREUIL Maire

Carole GIARD, Nicolas AUNAI, Christine ALVES-RICHARD, Charles-André VARRET-DURIEUX,

Marie TURPAULT, Jean-Claude GIARD, Johann LEBLOND, Evelyne ANTONIO,

Gérard DJIAN, Patricia FREMAUX-MEYER, Yijing BLONDEL, Nicolas BLONDEL

Excusé(s) :

Monsieur VINET donne pouvoir à Monsieur BLONDEL

Mme CABOSSIORAS donne pouvoir à Monsieur CHAINTREUIL

Monsieur AUNAI Nicolas est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Vote taux imposition
- Budget primitif
- Questions / Réponses

Déroulé de l'ordre du jour

DÉLIBÉRATION : VOTE TAUX IMPOSITION

Monsieur le maire explique que les communes doivent adopter, au plus tard le 30 Avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

M le Maire rappelle que par délibération du 14 Avril 2025 le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	19,87 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	39,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	57,92 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Sans objet

Tableau : Rappel taxes 2025

M le Maire propose de conserver ces taux d'imposition, de ne pas augmenter la pression fiscale.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	19,87 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	39,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	57,92 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Sans objet

Tableau : Taxes 2026 votées

Monsieur le maire précise que la stabilité des taux d'imposition de la commune de Courson-Monteloup n'implique pas une non augmentation de la taxe d'habitation. Le net à payer de la taxe d'habitation dépend d'une part communale mais aussi de taxes spéciales ajoutées (Ex : La Taxe Ordure Ménagère) non gérées par la commune.

La part communale dépend de 2 facteurs : Une base (la valeur locative de votre bien) multipliée par le taux d'imposition communal. Nous venons de voter la stabilité du taux d'imposition communal, la valeur de la base de votre bien est revalorisée chaque année par l'État en fonction de l'indice INSEE.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2026

En introduction, Monsieur le maire explique qu'en absence de données nécessaires à l'élaboration complète du Compte Financier Unique (CFU), il en résulte 3 conséquences :

- L'arrêté des comptes pour l'année 2025 de la commune de Courson-Monteloup, constitué par le vote du Compte Financier Unique (CFU) sera transmis aux conseillers municipaux avant le 30 juin 2026 (Conformément à l'article L1612-12 du CGCT). Le vote du conseil municipal arrêtant les comptes sera effectif lors d'un prochain conseil municipal et au plus tard le 30 juin 2026.
- Une délibération pour l'adoption d'une décision budgétaire modificative du budget (DM) faisant l'objet de cette note sera proposée au conseil municipal dès que les données nécessaires seront connues.
- le budget primitif voté aujourd'hui est basé sur les hypothèses suivantes :

Au niveau de la reprise des résultats (En euros)

	Report 2024	Part affectée à l'inv (2024) Compte 1068	Résultats 2025	Résultats Clôture 2025
Fonctionnement	220 014,08	-79 214,55	62 951,87	203 751,40
Investissement	-79 214,55		19 487,93	-59 726,62
Total	140 799,53		82 439,80	144 024,78

Tableau : Reprise des résultats

Au niveau de l'affectation des résultats de fonctionnement,

Affectation en réserve R1068 en investissement	59 726,62
Report à nouveau en Fonctionnement Compte R002	144 024,78

Tableau : Affectation des résultats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats anticipés de l'exercice 2025

Monsieur le maire explique le principe d'affectation des résultats et précise que ces sommes affectées sur les budgets fonctionnement et investissement seront visibles en recette de ces 2 budgets.

Monsieur Blondel demande une précision entre le compte de trésorerie et le résultat comptable. Isabelle Lapepe, précise qu'il existe le compte 515 en trésorerie qui correspond à la trésorerie dont la commune dispose à un instant T. Le compte de trésorerie et le résultat comptable sont très proches déduction des mouvements financiers reçus en trésorerie mais pas encore payés ou encaissés.

DÉLIBÉRATION : VOTE BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le maire présente le Budget Primitif 2026 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (Voir annexe 1)

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
013	Atténuation charges	9 000,00 €
70	Produits de services	45 000,00 € €
73	Impôts et taxes	33 400,00 €
731	Fiscalité locale	520 339,00 €
74	Dotations et participations	36 150,00 €
002	Excédent antérieur reporté	144 024.78 €
TOTAL RECETTES		787 913,78 €

Tableau : SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Avec : (postes principaux)

- Chapitre 70 : Produits de services Recette de la cantine des enfants.
- Chapitre 731 Fiscalité locale Dont part taxe habitation : 404 037 €

- Chapitre 74 Dotations et participations DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
- 002 Excédent antérieur reporté Voir affectation des résultats 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (Voir annexe 2)

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
011	Charges à caractère général	378 200,00 €
012	Charges de personnel	286 683,78 €
14	Atténuation de produit	10 000,00 €
65	Charges de gestion courante	98 030,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €
023	Virement section investissement	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES		787 913,78 €

Tableau : SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Avec : (postes principaux)

- Chapitre 011 : Charges à caractère général
 - Travaux 120 k€ Voir explications ci-après : Plan de financement travaux.
 - Fêtes 25 000€ En augmentation par rapport à 2025.
 - Energie / Edf / Gaz : 35000€
 - Repas de la cantine : 50 000€ Yvelines restauration.
 - Fournitures école et petits équipements : 40 000€
 - Petits travaux : 20 000€
- Chapitre 012 : Charges de personnel

- Dont Salaires personnel 280 000€
- Chapitre 65 : Charges de gestion courante
 - SYORP Paiement assainissement eaux usées : 45 000€
- Chapitre 023 : Virement section investissement : 10 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes (Voir annexe 3)

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
16	Emprunts	120 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement	59 726,62 €
021	Virement section fonctionnement	10 000,00 €
TOTAL RECETTES		189 726,62 €

Tableau : SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTE

Avec : (postes principaux)

- Chapitre 16 : Emprunts : 120 000€ Voir explications ci-après : Plan de financement travaux
- 1068 Excédents de fonctionnement Voir affectation des résultats 2025
- 021 Virement section fonctionnement Voir chapitre 023 (Dépenses de fonctionnement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (Voir annexe 4)

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	129 726,62 €
16	Remboursement d'emprunt	45 000,00 €
	TOTAL dépenses	189 726,62 €

Avec : (postes principaux)

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles Début de l'établissement du PLU sur 2026.
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles dont 120 000 € travaux en investissement
- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunt Un emprunt en cours pour 25 000 €/an

Plan budgétaire des travaux et grands projets 2026

Monsieur le maire présente le plan budgétaire des travaux et grands projets 2026. Un certain nombre de travaux seront initiés courant 2026. Ces travaux seront soit des dépenses en fonctionnement, soit des dépenses en section d'investissement. Le budget prévoit donc des travaux en section de fonctionnement et des travaux en sections d'investissement à hauteur de 120 kEuros dans chaque section. Monsieur le maire précise qu'en aucun cas on ne pourra faire le total des 2 sections. Madame Blondel demande si ces 120 kEuros sont uniquement cette année ou sur plusieurs années. Monsieur le maire indique que la première année, on doit avancer le coût total des travaux (HT + TVA).

DÉLIBÉRATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2026 Commune tel que proposé ci-dessus.

Questions / Réponses

PHOTO :

Le maire propose de faire une photo de l'ensemble du Conseil Municipal. Sera faite avant le prochain conseil.

Antenne :

Le maire laisse la parole à Christine ALVES-RICHARD. La troisième adjointe décrit la situation actuelle. Les informations exposées en conseil municipal sont détaillées sur le site de la mairie :

<https://courson-monteloup.fr/projet-dantenne-mobile-le-point-sur-les-actions-de-la-municipalite/>

Journée du 4 mai (Actions contre la fermeture d'une classe)

Le maire invite l'ensemble du CM le lundi 4 mai, et évoque les actions « administratives mairie » lancées.

M Blondel indique que faute de temps du préavis, ils ne pourront pas être présents, avec regrets, lors de cette journée. S'en suit une discussion entre les membres du conseil. (Actions nationale, Contacter un avocat...)

CDF :

Le maire laisse la parole à Carole Giard (Première adjointe). Une réunion du CDF est prévue le 5 mai pour l'élection du bureau. Choix des actions que ce CDF veut lancer. Le CDF est indépendant et dynamique.

Fête du village

La fête du village est prévue le 27 juin. La commune paie le feu d'artifices, celui-ci est prévu au parc des loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire proclame la fin du conseil municipal.

Fin du conseil municipal à 21h48.

Signatures :

Le maire : D CHAINTREUIL

Secrétaire de séance : N AUNAI